Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de boisement d'une parcelle en déprise agricole

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Groupement Foncier et Forestier du Petit Chapeau

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Philippe GUET

RCS / SIRET : 7 5 0 0 6 0 2 8 7 0 0 0 1 8 — Forme juridique : Groupement Foncier et Forestier

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
47.c Premiers Boisements	Boisement supérieur à 0,5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de boisement de la parcelle cadastrale référencée E 150 sur la commune de Brassy. Cette parcelle de nature agricole (Prairie) dispose d'une contenance de 0,8720 hectares.

Il s'agit d'une déprise agricole située dans un vaste massif forestier. L'arrêt de culture sur cette parcelle remonte aux environs de des années 2010.
Cet arrêt de culture peut s'expliquer par l'absence d'accès pour des engins agricoles.
Les parcelles agricoles les plus proches sont situées à plus de 500 mètres de sa position géographique.

Les travaux consistent en un sous-solage pour installer une plantation résineuse de Thuya géant, Séquoia toujours vert et Cyprès Chauve.

Le choix des essences est déterminé selon les caractéristiques de la station.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

PL

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un délaissé agricole qui s'est boisé progressivement depuis près de 15 ans. Le saule et l'aulne sont les essences majoritaires. Ils occupent la parcelle de manière hétérogène et ponctuelle. Il s'agit de recrus sans avenir, en impasse sylvicole.

Le bas de la parcelle est occupé par une zone engorgée l'hiver. Ce milieu humide s'est formé de part sa proximité immédiate avec le ruisseau "l'Etang Poitreau".

L'objectif est de revitaliser cette parcelle en un peuplement viable pour une production de bois d'oeuvre de qualité sur le long terme.

Compte-tenu de la petite superficie de la parcelle, des caractéristiques stationnelles et de la proportion résineuse sur le massif, le choix d'implanter des essences résineuses comporte de nombreux avantages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux préparatoires à la plantation seront réalisés de la manière suivante :

- Les quelques recrues feuillues présentes seront exploitées.

- Réalisation d'un sous-solage + plantation de Thuya Géant (1/3), Séquoia toujours vert (1/3) et Cyprès chauve (1/3) à une densité de 1600 tiges/ha (2,5m x 2,5m).

- Dégagement des plants résineux à l'année n+1, n+2, n+3 et n+5 après la plantation.

- Dégagement et dépressage des plants résineux à l'année n+10 et n+15.

- Elagage à 7 mètres de 175 tiges (200 tiges/ha) à l'année n+20

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Première éclaircie du peuplement à partir de l'année n+25.

A partir de cette première éclaircie, les rotations de coupes d'amélioration (éclaircies sélectives) seront espacées de 7 ans.

Le choix de la régénération naturelle sera privilégié lorsque les essences arriveront à maturité (année n+40 à 50).
Selon l'évolution des essences sur les 60 prochaines années, le choix de la régénération naturelle ou artificielle sera prononcé.
Le maitien de l'état boisé sera la priorité.

PL

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Selon la réglementation des boisements en vigueur :

- Boisement de parcelles d'une surface supérieure à 0,5 hectares

- Examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plantation résineuse sur une supericie de 0,8720 hectares	hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Brassy (58)

Parcelle cadastrale :
- E 150

Pour une contenance totale de 0,8720 hectares

Coordonnées géographiques[1] **Long.** __ ° __ ' __ " .. **Lat.** __ ° __ ' __ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** __ ° __ ' __ " .. **Lat.** __ ° __ ' __ " _

Point d'arrivée : **Long.** __ ° __ ' __ " .. **Lat.** __ ° __ ' __ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Néant

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

PC

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	Commune classée en zone de montagne (Agriculture)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel régional du Morvan Identifiant : FR8000025
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

PA

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

Pa

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

PV

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Revitalisation d'un délaissé agricole en un espace forestier de production au coeur d'un vaste massif forestier
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

PG

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

PG

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Revitalisation d'une parcelle agricole non productive en un espace forestier de production. Sa position est enclavée au sein d'un massif forestier

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

PC

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet est situé dans le Parc Naturel Régionnal du Morvan.

La charte forestière du PNR du Morvan n'est pas opposée au boisement d'espaces agricoles délaissés. Le projet de boisement ne représente pas un risque pour le milieu naturel présent.

Un cours d'eau dénommé " Ruisseau de l'Etang Poitreau" longe la parcelle sur sa partie Sud. Aucun passage d'engins n'interviendra sur le cours d'eau afin d'éviter toute dégradation ou bouleversement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale. Aucune opération, ni franchissement n'interviendra sur le cours d'eau. Le sol sera travaillé de manière localisée (sous-solage).

Le boisement de cette déprise agricole se justifie :
- Parcelles situées au milieu de parcelles boisées en résineux.
- Une étude de la station a permis d'analyser les potentialités forestières et d'adapter le choix des essences.
- L'agriculture n'est pas envisageable sur ces parcelles : petite superficie de l'ilot, accès limité pour des engins agricoles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Pa

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [X]

Fait à Brou le, 21/11/2022.

Signature PGUET

Pa